PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Rilly la Montagne

PLAN LOCAL D'URBANISME DE RILLY-LA-MONTAGNE

Plan de Zonage **D3**

« Ensemble de la commune »

Vu pour être annexé à la délibération du 17/12/2020

Approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Pour la Présidente,
Nathalie MIRAVETE

Vice-Présidente

Transmission en Sous-Préfecture en annexe de la délibération du 17/12/2020

approuvant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

GRAND REIMS
COMMUNAUTÉ URBAINE

AGENCE D'URBANISME Région de Reims
DÉVELOPPEMENT & PROSPECTIVE
Place des droits de l'Homme - 51084 REIMS CEDEX -
Tel : 03.26.77.42.80 - Fax : 03.26.82.52.21 - www.audrr.fr

0 100 200 m

Echelle = 1:5 000

N

Légende

Limite de zone et de secteur

Espaces Boisés Classés (EBC) à conserver

Condition d'implantation des constructions (L151-17)

Recul minimum de 10 m

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique et architectural (L151-19)

Ensembles patrimoniaux à préserver

Eléments de Patrimoine à préserver (voir liste annexée au Règlement d'Urbanisme écrit D1)

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)

Eléments boisés à préserver

Eléments boisés à préserver

Fossés, sources et plans d'eau à préserver

Continuités écologiques à restaurer

Arbres (ponctuels) à conserver

Ensembles patrimoniaux à préserver

Lisière forestière (talus) à préserver

Limite communale

VOIR PLAN DE ZONAGE D2 "BOURG"